

Baisses de « charges » et emploi : une fausse piste*

Michel Husson, Septembre 2016

Pour créer des emplois, il faudrait baisser le « coût du travail ». Cette recommandation néolibérale repose au fond sur une conception simpliste du « marché du travail ». Il y aurait une offre et une demande de travail qui s'ajusteraient, comme n'importe quel autre marché, par des variations du prix de la marchandise. Si cet ajustement ne se produit pas, c'est que le prix en question - le salaire - est trop rigide. Autrement dit, la cause du chômage est un salaire trop élevé. CQFD.

C'est la théorie de base qui se décline de manière un peu plus élaborée autour de trois effets. Le premier est la substitution du capital au travail : quand le coût du travail est trop élevé par rapport au coût du capital, les entreprises vont utiliser plus de machines et moins de main-d'œuvre, et vice-versa. Une variante porte sur le salaire minimum : en le baissant, on rendrait « employables » des personnes privées d'emploi parce que leur productivité individuelle est inférieure au salaire minimum. Le deuxième effet passe par la compétitivité : en baissant le salaire, on baisse les prix et on gagne des parts de marché, donc de l'emploi. Enfin, il y a l'effet profit : la baisse du salaire permet de rétablir la rentabilité des entreprises qui vont donc investir et créer des emplois.



Est-ce que ça marche ?

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité se situent évidemment dans cette logique. Mais les politiques d'allègements de cotisations sociales, dont l'ampleur n'a cessé de progresser, sont menées depuis 1993. On dispose donc du recul nécessaire pour procéder à des évaluations. Il y en a eu beaucoup, mais, en dépit des efforts déployés par les économistes officiels, elles ne sont pas convaincantes¹.

L'une des plus récentes émane du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) : elle estime à 800 000 le nombre d'emplois créés ou sauvegardés par les allègements de cotisations sociales, qui seraient donc perdus si on supprimait ces allègements². Mais ce rapport ne fait que reprendre les résultats d'un autre rapport qui date de 2006³ : il se bornait à faire la moyenne des résultats obtenus par diverses études, dont les résultats varient dans un rapport de 1 à 6 et qui, pour la plupart, concernent les allègements de cotisations de la période 1993-1997.

* dans : Pierre Khalfa (coord.), [Le plein-emploi, c'est possible. Éléments pour une politique de gauche](#), Fondation Copernic, septembre 2016.

¹ Pour une histoire de ce débat, voir Michel Husson : [Créer des emplois en baissant les salaires ?](#), Les éditions du Croquant, 2015 ; ou ce résumé : « [Coût du travail et emploi : une histoire de chiffres](#) », 4ème congrès de l'AFEP, 2014.

² Conseil d'orientation pour l'emploi, [Les aides publiques aux entreprises en faveur de l'emploi : Evaluation des principaux dispositifs](#), 2013.

³ Conseil d'orientation pour l'emploi, [Rapport au premier ministre relatif aux aides publiques](#), 2006.

Ces évaluations approximatives ont fait l'objet de critiques répétées, notamment de la Cour des comptes. Dans un rapport de 2006, elle remettait en cause la méthodologie du premier rapport du COE : « cette estimation (...) procède d'une simple règle de trois (...) et la Cour souhaite vivement que des travaux fondés sur des outils de simulation adaptés, voient le jour rapidement sur un sujet aussi important⁴. » Ces critiques sévères seront reprises en 2009 dans un nouveau rapport⁵. »

Pourquoi ça ne marche pas ?

La réponse la plus simple est cette vérité de bon sens que rappelait le président de la CGPME : « encore faut-il que les carnets de commande se remplissent⁶. » Mais il y a des critiques plus fondamentales : la théorie dominante postule en effet qu'une variation du coût relatif capital/travail va peser, non seulement sur les nouvelles capacités de production, mais aussi, rétroactivement, sur les choix techniques déjà faits. C'est évidemment absurde. En réalité, l'usage des techniques de production les plus automatisées est une clé de la compétitivité et il n'est pas question de revenir en arrière en « désautomatisant » les processus de production. La baisse du coût du travail et la flexibilisation du marché du travail ne conduisent pas à plus de créations d'emplois mais à plus de créations d'emplois précaires et mal payés : c'est dans ce sens que cela fonctionne.

De plus, les allègements étant plus élevés au voisinage du salaire minimum, ils constituent une incitation à l'emploi peu qualifié et conduisent à un tassement vers le bas de la hiérarchie des salaires. Outre leur impact sur l'emploi difficile à mettre en lumière, les politiques d'allègements contribuent ainsi à mettre en place un modèle social dualiste qui combine un secteur exposé à qualification élevée et un secteur de services aux emplois dévalués. Il s'agit de remettre en cause le principe égalitaire assurant une progression homogène des salaires et des qualifications entre les différents secteurs de l'économie.

La compétitivité : un jeu à somme nulle

Le salaire est désigné par les institutions européennes comme la principale variable d'ajustement des déséquilibres macroéconomiques en Europe. Mais ce n'est pas ce que dit une étude de la Commission européenne selon laquelle : « s'il existe une relation entre coûts salariaux unitaires et performances à l'exportation, elle est faible et du second ordre par rapport à la dégradation de la balance commerciale, et donc ceux-ci [les coûts salariaux] ne peuvent en être la cause⁷. » Dans le cas français, la même Commission européenne montrait qu'une petite partie (moins de 0,1 % !) des pertes de part de marché pouvait s'expliquer par la compétitivité-prix⁸. En réalité, les baisses de « coût du travail » ne sont pas utilisées pour

⁴ Cour des comptes, [Les exonérations de charges sociales en faveur des peu qualifiés](#), Communication à la Commission des Finances, juillet 2006 (extraits).

⁵ Cour des comptes, [Rapport annuel 2009](#).

⁶ Jean-François Roubaud, « [Il faut passer au plus vite aux actes, avec des mesures immédiates](#) », *Les Echos.fr*, 14 avril 2014.

⁷ European Commission, [European Competitiveness Report 2010](#).

⁸ European Commission, [Macroeconomic imbalances 2012 - France](#).

restaurer la compétitivité-prix, mais pour rétablir le profit : « le corollaire d'une répercussion incomplète des coûts salariaux dans les prix est une augmentation des marges de profit⁹. »
Ce rétablissement des marges de profit n'est pas non plus pleinement utilisé pour relancer l'investissement et c'est manifestement le cas en ce qui concerne le CICE. Sur la période récente, le taux de marge tend en effet à se rétablir mais le taux d'investissement reste en retrait.

En réalité, le rétablissement des balances commerciales et des parts de marché (en Espagne par exemple) repose principalement sur la récession domestique : les importations baissent et une partie des capacités de production est réorientée vers d'autres marchés par les groupes transnationaux. C'est ce que souligne un économiste non-hétérodoxe : « Les autorités européennes, les économistes "libéraux", font la promotion des dévaluations internes et des dévaluations fiscales. Mais en réalité c'est la compression de la demande, en particulier avec le désendettement, qui a provoqué l'ajustement des pays périphériques¹⁰. »

Puisque tous les pays de la zone euro mènent les mêmes politiques d'austérité salariale, le résultat est finalement un jeu à somme nulle - ce que les uns gagnent, les autres le perdent – voire négative, puisqu'elles freinent l'activité économique.

Des logiques contradictoires

Les politiques d'allègements de cotisations se sont toujours heurtées à un conflit d'objectifs. La supposée substitution est censée concerner surtout les emplois peu qualifiés et à bas salaires. Cela suppose donc de cibler les allègements sur les bas salaires, et c'est ainsi qu'ils étaient jusqu'ici calibrés : jouant à plein au voisinage du Smic, ils s'annulent au seuil de 1,6 Smic.

Mais si c'est au contraire l'effet compétitivité que l'on veut viser, il faudrait alors cibler une zone de plus hauts salaires. En 2011, la proportion de bas salaires est en effet de 4,6 % dans l'industrie, contre 19,1 % dans les services¹¹.

Cependant les règles européennes de la concurrence interdisent de cibler sur un secteur en particulier, de telle sorte que les allègements destinés à améliorer la compétitivité profitent majoritairement à des secteurs non exposés à la concurrence internationale.

Où va la baisse du coût du travail ?

La baisse des cotisations sociales en proportion de la valeur ajoutée des entreprises a commencé au milieu des années 1980. Sa principale contrepartie a été l'augmentation de la part des dividendes nets versés par les entreprises (graphique 1). La montée de l'État social s'était faite au détriment des actionnaires, sa remise en cause se fait à leur profit.

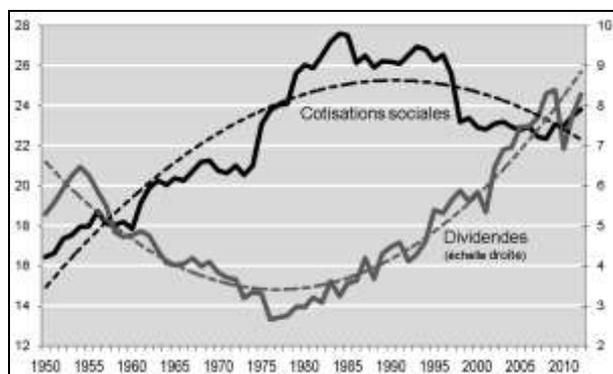
⁹ « [Labour costs pass-through, profits and rebalancing in vulnerable Member States](#) », *Quarterly Report on the Euro Area*, n°3, 2013.

¹⁰ Patrick Artus, « [Quelle a été la cause essentielle de l'ajustement des pays périphériques de la zone euro ?](#) », *Flash Natixis* n°386, 14 mai 2014.

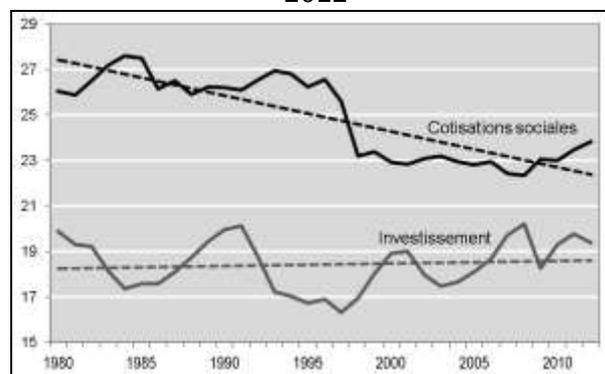
¹¹ Dominique Demailly, « [Les bas salaires en France entre 1995 et 2011](#) », *Dares Analyses* n°68, octobre 2012. Est défini comme bas salaire un salaire inférieur ou égal aux deux tiers du salaire mensuel net médian. Les femmes représentent 75 % des salariés à bas salaire.

Sur les trois dernières décennies, le recul de la part des cotisations sociales n'a pas non plus conduit à un plus grand dynamisme de l'investissement (graphique 2), mais à une progression continue des dividendes.

Graphique 1
Cotisations sociales et dividendes 1950-2012



Graphique 2
Cotisations sociales et investissement 1980-2012



En % de la valeur ajoutée des sociétés non financières. Source : Insee

La question du « bouclage »

Le gouvernement actuel a programmé une baisse considérable de « charges » des entreprises, puisque l'ensemble du CICE et du pacte de responsabilité équivalent à un transfert massif de 41 milliards d'euros. Cette somme représente un manque à gagner pour les finances publiques, avec comme conséquence une réduction des dépenses publiques et une contrainte supplémentaire sur l'investissement public, notamment celui des collectivités locales qui en représente 70 %. Le coût du travail a donc baissé, mais le coût de cette baisse est transféré à l'État.

La plupart des études ne prennent pas en compte des effets sur l'activité économique du financement de ce transfert. Parmi les rares exceptions, un rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale¹², montre que les effets sur l'emploi sont réduits au moins de moitié quand les allègements sont compensés par une hausse de la TVA ou de la CSG. Plutôt que d'accorder aux entreprises des subventions aveugles et inconditionnelles, il serait plus efficace d'affecter les fonds correspondant à la création directe d'emplois.

Il y a donc beaucoup de raisons de penser que l'impact sur l'emploi des baisses de « charges » n'a jamais été correctement évalué, et qu'une telle orientation n'est ni souhaitable socialement, ni même adaptée aux faiblesses de l'économie française. Malheureusement, force est de constater que le projet de loi El Khomri se situe entièrement dans cette même impasse¹³.

¹² Haut Conseil du financement de la protection sociale, [État des lieux du financement de la protection sociale](#), octobre 2012.

¹³ Pour une analyse détaillée, voir : Anne Eydoux et Anne Fretel, « [Réformes du marché du travail. Des réformes contre l'emploi](#) », Les Economistes atterrés, 30 Janvier 2016.